

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 14 décembre 2012 portant dissolution du pôle central habillement
de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1242169A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Le pôle central habillement de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale est dissous à compter du 15 décembre 2012.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 décembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*

R. LIZUREY